

L'EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE

- ✓ sur une base hebdomadaire ;
- ✓ adapté à l'évolution de l'élève et à ses besoins ;
- ✓ avec une durée des activités est modulable selon la disponibilité de l'élève ;
- ✓ en salle de classe ou au chevet du lit si l'enfant ne peut se déplacer ;

Créneaux horaires :

Education nationale :

- ✓ De 9h à 12h et de 13h45 à 15h30*
- ✓ Coups de pouce individuels de 13h à 13h45.

Ecole à l'hôpital :

- ✓ En individuel ou petits groupes, selon les matières, les mardis, mercredis et jeudis avec les enseignants bénévoles de L'Ecole à l'hôpital

* Ces horaires peuvent changer suivant le nombre d'élèves du secondaire.

LA SCOLARITÉ A L'EPABR

De la maternelle au lycée



Un emploi du temps qui tient compte des prises en charges médicales, para médicales, éducatives ou thérapeutiques.



Un Projet Personnalisé de Scolarisation qui intègre les besoins propres de votre l'enfant



Une coopération étroite avec l'école ou l'établissement scolaire de votre enfant pour favoriser sa réintégration suite à son séjour à l'EPABR

ESPACE PÉDIATRIQUE ALICE BLUM-RIBES

4 Place du Général de Gaulle - 93105 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 49 88 22 55 - Fax : 01 49 88 01 76



ESPACE PEDIATRIQUE ALICE BLUM RIBES

INFORMATION USAGERS



LA SCOLARITÉ À L'EPABR

Avec l'Unité d'enseignement spécialisée intégrée de l'Éducation nationale et l'association L'École à l'hôpital

Maintien et suivi des enseignements scolaires

Version au 06/07/18
QGDR_Parcours du patient_6_19a

LA SCOLARITÉ À L'EPABR

Votre enfant va être admis ou est admis à l'EPABR, en hospitalisation conventionnelle ou en hôpital de jour.

Pour préparer le maintien ou le suivi de sa scolarité, il est important de transmettre les éléments suivants :

Maternelles et primaires :

- ✓ Coordonnées mails et postales de son établissement scolaire et de la direction.

Collégiens et lycéens :

- ✓ Code PRONOTE ou autre code d'établissement,
- ✓ Travail scolaire en cours ou futur (photocopies des cours, évaluations, DST, etc.),
- ✓ Coordonnées mails et postales de l'établissement scolaire, du principal d'établissement, du CPE et du professeur principal.

Suite à son admission :

L'enseignement orientera votre enfant vers :

1) LE MAINTIEN DE LA SCOLARITÉ

OU

2) LE SUIVI DE LA SCOLARITÉ

1) LE MAINTIEN DE LA SCOLARITÉ

- ☒ Maternelle et primaire
- ☒ Avec les enseignants de l'Éducation nationale ayant suivi une spécialisation option C (troubles ou handicap moteur)
- ☒ Sur la base de cours construits selon le programme en vigueur

Les enseignants adaptent le programme de l'Education nationale au niveau et capacités de votre enfant.

2) LE SUIVI DE LA SCOLARITÉ

- ☒ Collège et lycée
- ☒ Avec les enseignants spécialisés de l'Éducation nationale et l'appui d'enseignants bénévoles de L'École à l'hôpital
- ☒ Sur la base des cours transmis par l'établissement scolaire

Les enseignants de l'Education nationale sont soutenus par des enseignants bénévoles qualifiés de l'association L'École à l'hôpital.

Ces enseignants bénévoles apportent leur soutien en français, mathématiques, anglais, allemand, sciences physiques.

A noter : en cas d'hospitalisation supérieure à trois mois, le collégien ou lycéen pourra bénéficier d'une inscription au CNED*.

* Centre National d'Enseignement à Distance

Le projet pédagogique de l'Unité d'enseignement :

Il décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les objectifs d'apprentissage fixés dans son **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire.

Ce PPS s'inscrit dans le projet individualisé de chaque élève.